

## Le chèque sport, un nouveau dispositif pour les jeunes sportifs

L'entrée en 6<sup>e</sup> constitue une étape importante. Pour l'aborder dans de bonnes conditions, la pratique d'un sport constitue un atout indéniable.

Afin de favoriser **l'inscription des élèves de 6<sup>e</sup> à un club sportif ou à une association sportive scolaire relevant de l'UNSS**, le Département des Landes attribue aux familles une aide sous la forme d'un « chèque sport ».

**Le montant du « chèque sport » est fixé à 50 €.** Dans le cas d'une 2<sup>e</sup> licence pour un même jeune durant une même année scolaire, un 2<sup>nd</sup> « chèque sport » peut être sollicité. Il est fixé forfaitairement à 25 €.

### En pratique

**Faire la demande d'aide :**  
[aidesfamilles.land.es.fr](http://aidesfamilles.land.es.fr)

**Plus d'informations :**  
[landes.fr/pack-jeunes](http://landes.fr/pack-jeunes)  
Direction de l'éducation,  
de la jeunesse et des sports  
05 58 05 40 40 (poste 8522)  
[cheque-sport@landes.fr](mailto:cheque-sport@landes.fr)



IMPRIM'VERT®

Création : Agence Esens - Impression : Dpt40 - Août 2016